Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

REPUBLIQUE FRANCAISE Département de la SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE



Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal 19

Nombre de Membres présents à la séance 12

Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération 1,7

N° 2023 / 028

Date de la convocation : 10 mars 2023

Date d'affichage de l'ordre du jour : 10 mars 2023

L'an deux-mil-vingt-trois, le dix-sept mars à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du dix mars deux-mil-vingt-trois, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

Présents:

Madame BOULIER Claude, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Madame PATENOTTE Isabelle, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

Absents excusés :

Monsieur BRUNG Michel a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Madame DECURE Mélanie

Monsieur GAUDICHON Vincent a donné pouvoir à Monsieur PELFRÈNE Daniel.

Monsieur ORIENT Olivier a donné pouvoir à Madame SAHUT Géraldine.

Madame OSMONT Marie-Claire a donné pouvoir à Madame LELIÈVRE Josiane.

Monsieur TOUTAIN Éric a donné pouvoir à Monsieur DELAMARE Dominique.

Monsieur ZEDDE Alain

Secrétaire de séance : Madame TALBOT Christine a été nommée secrétaire de séance.

<u>2023 / 028 - INSCRIPTION AU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2023 DES TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES DE LUTTE CONTRE LES RUISSELLEMENTS DANS LA PARCELLE AE 119</u>

Madame le Maire rappelle que la commune a fait une offre d'achat pour la parcelle AE 119. Il convient de prévoir des travaux pour pérenniser la protection des habitations situées en aval en gérant l'eau de la prairie inondable AE 119.

Monsieur CALTOT présente une étude pour les travaux à entreprendre à inscrire au budget 2023. La commune est en attente de devis complémentaires qui seront présentés lors d'un prochain conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés PREND ACTE de l'inscription au budget primitif principal 2023 des dépenses futures d'aménagement de la parcelle AE 119.

Pour extrait certifié conforme Le Maire, Josiane LELIÈVRE

